

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES



LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Les employeurs en aéronautique procèdent à des vérifications approfondies des antécédents judiciaires des individus qu'ils souhaitent embaucher afin qu'ils répondent aux exigences de l'emploi. Les transporteurs ont besoin que les employés soient en mesure d'obtenir un passeport ainsi que les accréditations de sécurité pour les zones restreintes et hautement sécurisées des aéroports. Les entreprises constatent que de plus en plus d'individus se voient refuser ces accréditations en raison d'antécédents.

Répondre aux besoins de l'industrie

Puisque le CQFA a comme mission de former de la main d'œuvre de qualité et répondant aux exigences de l'industrie, de nouvelles mesures ont été mises en place afin de répondre à ces besoins.

Il est dorénavant exigé que les candidats fournissent un rapport de validation des antécédents judiciaires. Même si vous avez déjà fourni ce rapport dans les années précédentes, il faut refaire une nouvelle demande. Lors de votre venue, vous devrez présenter une preuve comme quoi vous avez fait votre demande (pour les 18 ans et plus). Le certificat sera envoyé au CQFA directement. (Voir consignes à droite)

Note : Un candidat ayant des antécédents n'est pas systématiquement exclu du processus. Une analyse du dossier sera faite avant de rendre une décision d'admission, et ce, en fonction du niveau d'employabilité du candidat. .

COMMENT OBTENIR LE RAPPORT D'ANTÉCÉDENTS ?

Ce rapport peut être obtenu en utilisant un lien fourni par le CQFA à une étape spécifique du processus de sélection.

Le délai de traitement d'une demande peut être de 5 à 10 jours ouvrables si la personne n'a pas d'antécédents.

Le délai de traitement d'une demande peut aller jusqu'à 120 jours pour une personne ayant un casier judiciaire.



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI



Pour information:
Nicole Rioux, Conseillère pédagogique
nrioux@cqfa.ca